

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Loterie Nationale

Contrat de gestion entre l'Etat belge et la Loterie Nationale

Contrat de gestion entre l'Etat belge et la Loterie Nationale

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal portant approbation du nouveau contrat de gestion entre l'Etat belge et la Loterie Nationale, société anonyme de droit public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>